

### Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Liberté Égalité Fraternité

Version 01/2024

Mission inspection

# TUTORIEL UTILISATEURS DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DES SÉJOURS VACANCES ADAPTEES ORGANISEES

- Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois

et

- Dépôt de la déclaration complémentaire de séjour à huit jours



Veillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires avant de démarrer votre saisie

Vous aurez besoin de votre numéro de SIRET pour accéder aux démarches.

A compter des séjours organisés en 2024, la procédure de déclaration des séjours VAO est dématérialisée. Elle reprend les deux formulaires CERFA n°12672\*03.

Ce tutoriel vous explique comment créer votre compte sur le site www.demarches-simplifiees.fr et les liens pour accéder aux deux démarches :

- Démarche 1 : Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois
- Démarche 2 : Dépôt de la déclaration complémentaire de séjour à huit jours

#### 1. Réglementation en vigueur

Tout séjour VAO avec hébergement de plus de cinq jours pour des groupes de plus de trois personnes handicapées majeures doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du département où est organisé le séjour. Dans le cadre d'un séjour itinérant, les DDETS de l'ensemble des départements où se déroule le séjour doivent être informées.

Conformément aux dispositions de l'article R. 412-14 du Code du Tourisme : Deux mois avant le déroulement d'un séjour de vacances, toute personne physique ou morale détentrice de l'agrément « vacances adaptées organisées » est tenue d'informer le ou les préfets des départements où est organisé ce séjour. Elle joint à cette déclaration une copie de l'agrément qui lui a été délivré.

Ce délai peut être réduit à un mois en cas d'urgence motivée. (démarche 1).

Huit jours avant le séjour, des informations complémentaires sont requises (démarche 2).



La plateforme demarches-simplifiees.fr attribue un numéro de dossier pour chacune des deux procédures. Lors du dépôt de la déclaration complémentaire à huit jours, <u>vous devrez rappeler le numéro de dossier</u> attribué durant la première démarche de déclaration à deux mois.

Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et la DDETS de Seine-et-Marne. Ainsi, vous êtes régulièrement informé (e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

- 2. Dépôt en ligne des déclarations de séjour VAO
- Démarche 1 : Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois Lien pour accéder à la 1ère démarche : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddets-77-vacances-adaptees-organisees-vao-2mois
- Démarche 2 : Dépôt de la déclaration complémentaire de séjour à huit jours Lien pour accéder à la 2ème démarche, une fois le premier dossier enregistré :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddets-77-vacances-adaptees-organisees-vao-8jours

La DDETS de Seine-et-Marne enregistre les déclarations et en accuse réception avec la délivrance d'un récépissé signé attestant le respect formel de cette obligation. Un courriel automatique vous donne un lien et vous indique que vous pouvez télécharger ces récépissés.

## COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

1 - Cliquez sur : «Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr»



2 - Cliquez sur : Renseignez votre Email et créez un mot de passe

OU

Identifiez-vous avec FranceConnect



#### 3 - Un Email vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.

#### 4 - Cliquez sur le lien reçu



Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre



# demarches-simplifiees.fr

#### Activez votre compte

Bonjour,

Pour activer votre compte sur demarches-simplifiers fr. veuillez chiquer sur le 1en suivant https://www.demarches.emplflees.tr/ueers //confirmation2confirmation\_token=bBh7PEj7zRAxZ3xNVNsL

L'équipe demarches-simplifiees fr

beta.gouv.fi

#### 5 - Puis commencer la démarche

Commencer la démarche

j'ai déjà un compte

#### Exemples de courriels automatiques de déclaration

Bonjour,

Vous avez commencé à remplir un dossier pour la démarche « DDETS 77 - Vacances Adaptées Organisées (VAO) - Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois ».

Vous pouvez retrouver et compléter votre dossier en cliquant sur le bouton ci-dessous :

Afficher votre dossier

Cordialement.

L'équipe demarches-simplifiees.fr

Bonjour.

Votre dossier nº 15479224 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.

Bonne journée,

DDETS DE SEINE ET MARNE MISSION INSPECTION CONTRÔLE

Consulter mon dossier

J'ai une question

- 6 Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargiez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaires, mails, pièces jointes...).
- 7 **Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne,** n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton :



Bonjour,

Votre dossier nº 15479224 a bien été reçu et **pris en charge**. Il va maintenant être examiné par le service.

Bonne journée,

DDETS DE SEINE-ET-MARNE MISSION INSPECTION CONTRÔLE

Consulter mon dossier

J'ai une question

Bonjour,

Votre dossier nº 15479224 a été accepté le 20/12/2023.

Huit jours avant le séjour, il conviendra de remplir le formulaire suivant : mettre le lien

Vous pouvez télécharger votre attestation à l'adresse suivante : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224/attestation">https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224/attestation</a>

Bonne journée,

DDETS DE SEINE ET MARNE MISSION INSPECTION CONTRÔLE

Bonjour,

Votre dossier nº 15479224 va être réexaminé, la précédente décision sur ce dossier est caduque. Vous pouvez retrouver le dossier que vous avez créé pour la démarche DDETS 77 - Vacances Adaptées Organisées (VAO) - Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois à l'adresse suivante : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224">https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224</a> Pour obtenir le détail de cette modification de la décision, vous pouvez contacter le service;

Bonne journée,

DDETS DE SEINE ET MARNE MISSION INSPECTION CONTROLE

Consulter mon dossier

J'ai une question

Bonjour,
Votre dossier n° 15479224 a été refusé le 20/12/202
Le motif de refus est le suivant : «
TEST
39 .
and the second s

Pour en savoir plus sur le motif du refus, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224">https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224</a>

Bonne journée,

DDETS DE SEINE ET MARNE MISSION INSPECTION CONTRÔLE

Répondre à ce message

Consulter mon dossier

Bonjour,

Votre dossier nº 15479224 a été classé sans suite le 20/12/2023.

Le motif est le suivant :

TEST

Pour en savoir plus sur les raisons de ce classement sans suite, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224">https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15479224</a>

Bonne journée,

DDETS DE SEINE ET MARNE MISSION INSPECTION CONTROLE

Consulter mon dossier

J'ai une question